

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 mars 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00024
Propriétaire(s) : Christiane Brillant
Emplacement : 438, avenue Billings
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : lot 225, plan enr. 129
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un garage isolé pour deux voitures dans la cour arrière de la maison isolée existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique que le bâtiment accessoire existant (remise) dans la cour arrière occupe 10 mètres carrés et que le garage proposé occupera 51,1 mètres carrés.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la surface de plancher cumulative à 61,1 mètres carrés pour les constructions accessoires en question, alors que le règlement stipule que la surface de plancher cumulative maximale pour des constructions accessoires est de 55 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.